

PLU

Plan Local d'Urbanisme Ville de Coignières

Approbation

4.1– Règlement écrit

2ème Partie

Dispositions applicables au patrimoine bâti, naturel et urbain

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019

Le Président Jean-Michel Fourgous



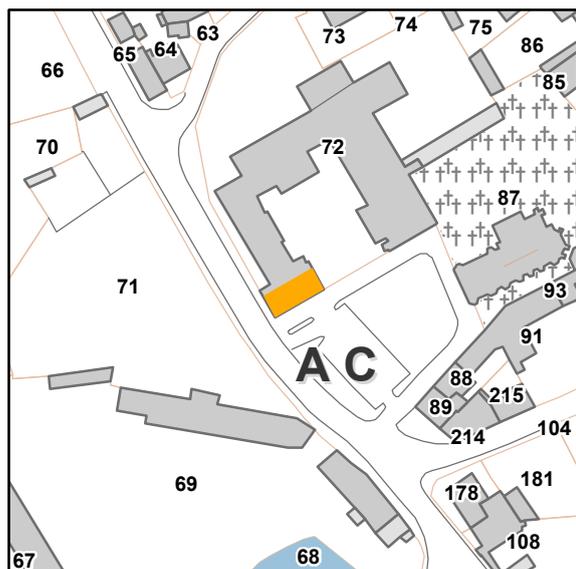
COIGNIERES

Village

Ancienne mairie

1, place de l'église Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 72



CO0061

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construite en 1880, cette construction en meulière enduite présente une symétrie au niveau de sa façade principale, encadrement des menuiseries en bandeaux. Cette ancienne mairie-école est construite à l'emplacement d'une ancienne ferme, à cette époque l'instituteur occupait en même temps les fonctions de secrétaire de mairie.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver les volumes.

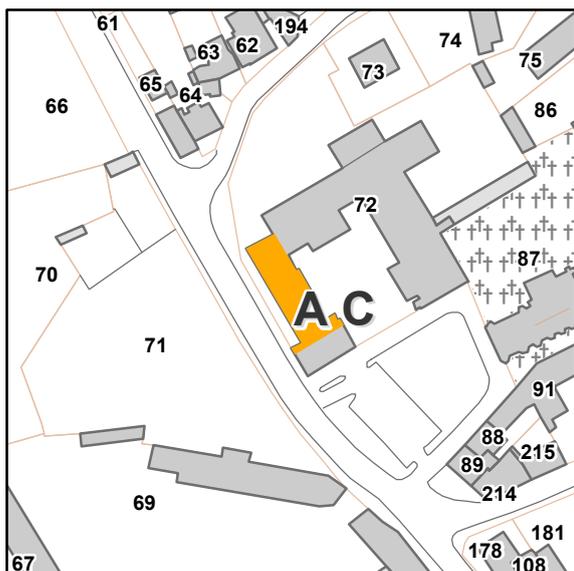
COIGNIERES

Village

Mairie

8, rue des Étangs

Références cadastrales:
AC n° 72



CO0002

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Se compose du bâtiment principal qui date de 1880 construit en meulière et d'un nouveau bâtiment moderne érigé en continuité avec l'ancien.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Préserver d'ordonnancement des façades/Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments.

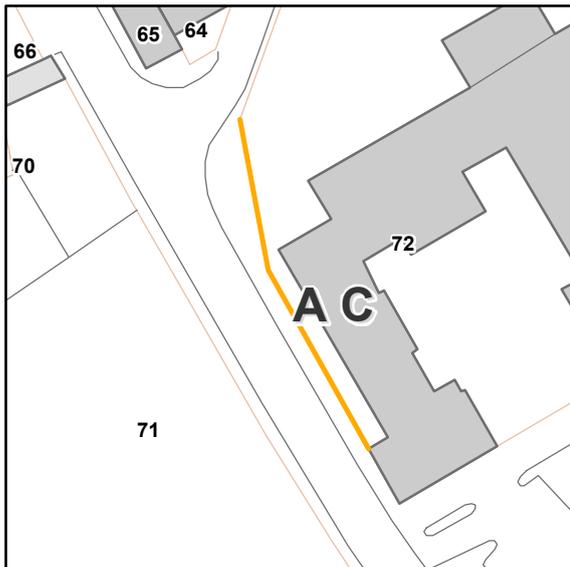
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

10, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 72



CO0064

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Mur en pierre meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé, il participe à la qualification de l'espace public.



Prescription :

Les murs anciens en pierre et les grilles en barreaudage seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

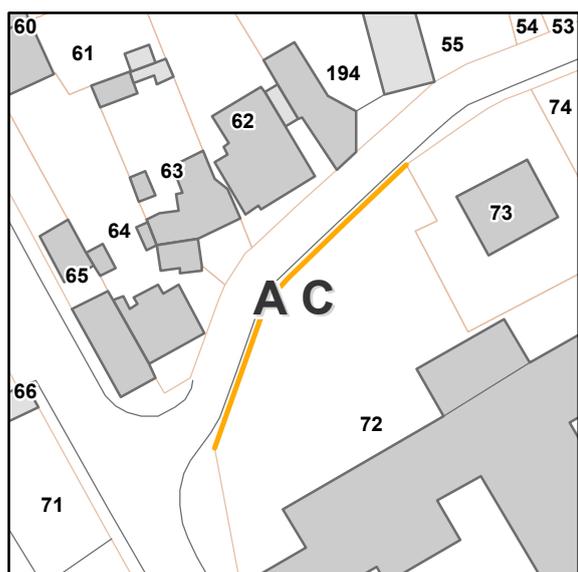
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

10, rue des Etangs (rue des Merciers)

Références cadastrales:
AC n° 72



CO0065

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

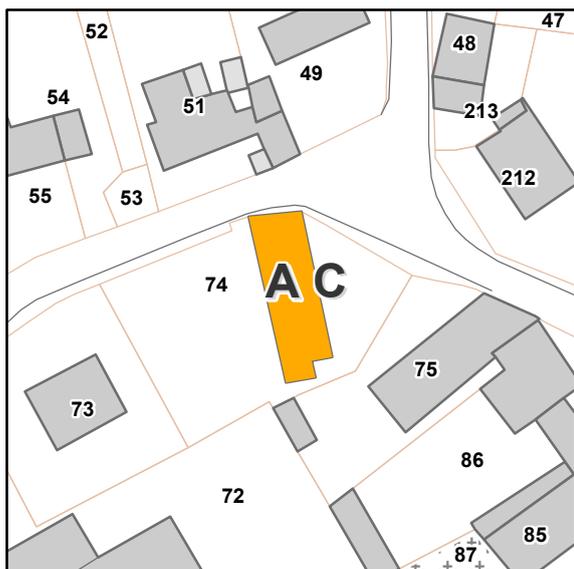
COIGNIERES

Village

Maison de village

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74



CO0030

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Maison en pierre meulière de plan rectangulaire construite perpendiculairement à la rue et ouvrant sur une cour, elle se compose d'un seul niveau plus un comble. La façade est caractérisée par les encadrements des baies et les lucarnes dont une dite capucine et deux autres sur la façade arrière de type jacobine.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Préserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/Conserver les volumes, les matériaux/Conserver le type de couverture (tuiles plates).

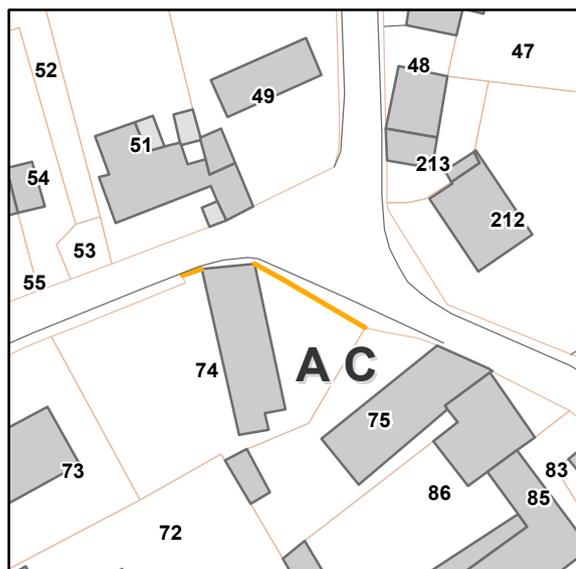
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

13, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 74



CO0031

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière qui a un rôle dans la qualification de l'espace rural.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

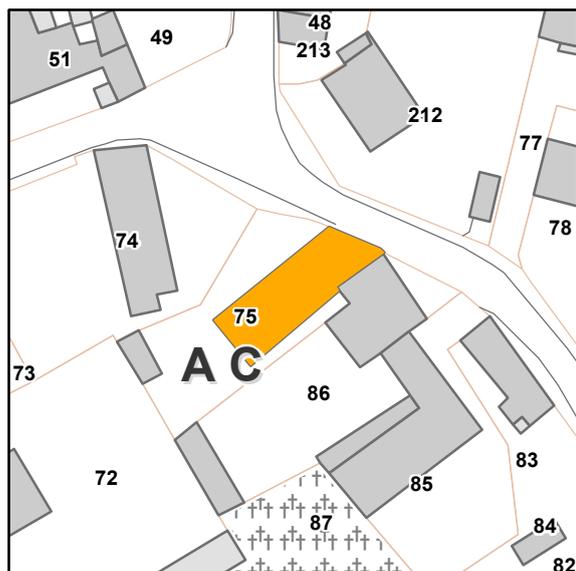
COIGNIERES

Village

Maison de village

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75



CO0029

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière implantée perpendiculairement à la rue, elle est construite en R+1 avec un comble. Sa façade principale est caractérisée par des fenêtres avec des linteaux en bois et des deux lucarnes dite capucine.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur des façades (matériaux et ouvertures)/Conserver les pans de couverture en tuiles plates.

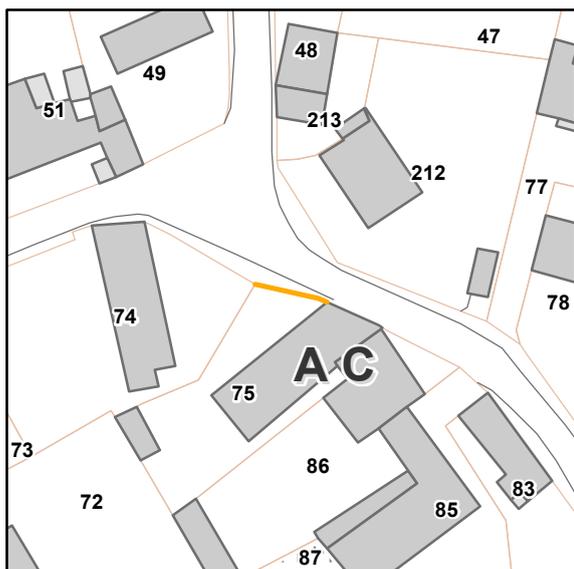
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

11, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 75



CO0078

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

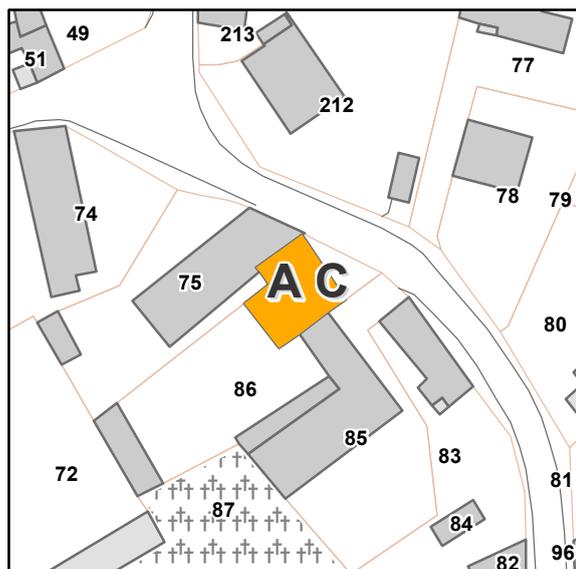
COIGNIERES

Village

Maison de village

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86



CO0028

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Maison en pierre meulière de plan rectangulaire construite en R+1, elle est construite en retrait par rapport à la rue.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur des façades (matériaux)/Conserver le type de couverture (tuiles plates)/Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées).

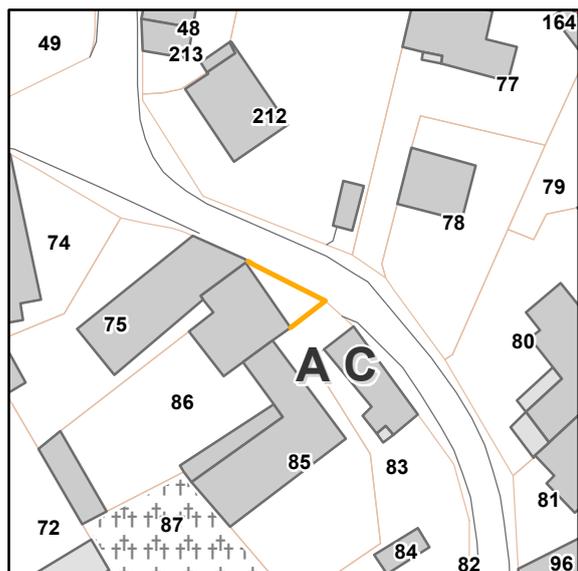
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

9, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 86



CO0086

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

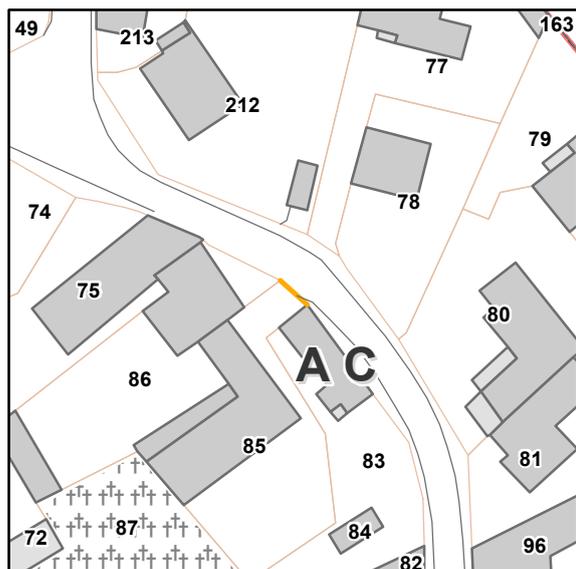
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

7, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 85

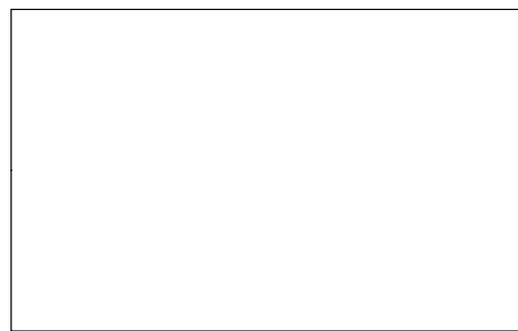


CO0085

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

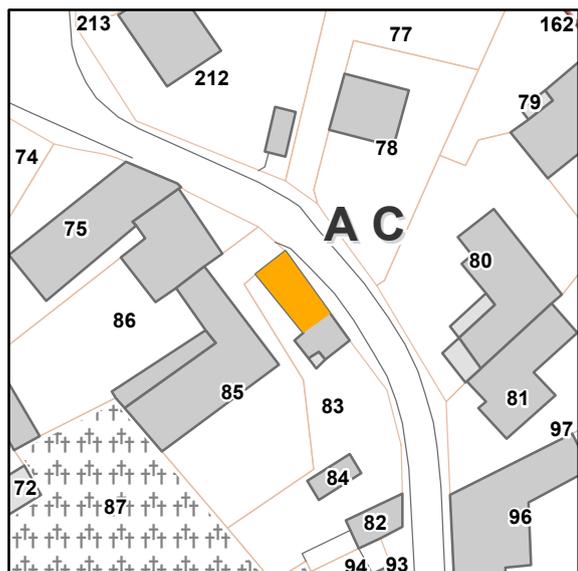
COIGNIERES

Village

Maison d'habitation

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 83



CO0026

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière, avec une implantation à l'alignement sur rue.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public/Conserver l'identité architecturale, l'aspect extérieur ainsi que les toitures (tuiles plates)/En cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants/Façades arrières : autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées).

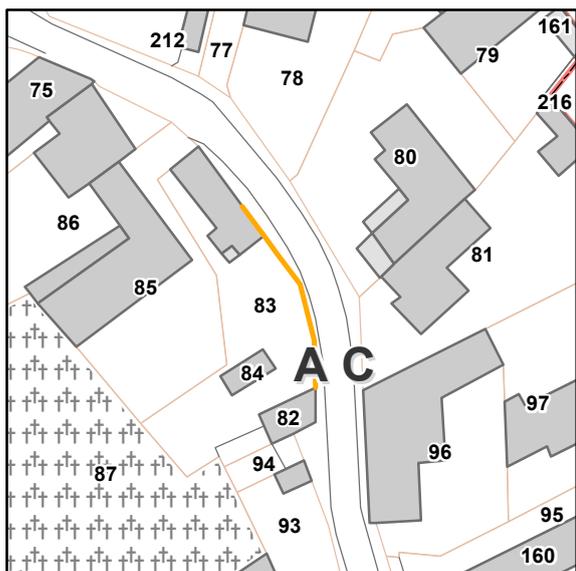
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

5, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 83



CO0027

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

COIGNIERES

Village

Maison de village

24, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 93



CO0023

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Maison en pierre meulière datant de 1773, construite en dégradé de hauteur, façade principale avec des baies encadrées et une grande porte de grange, c'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation des bâtiments par rapport à l'espace public/Préserver le portail/Conserver le type de couverture (tuiles plates)/Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants.

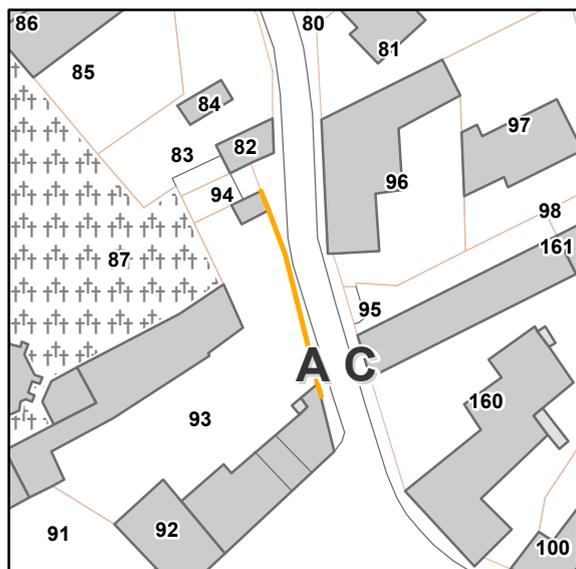
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

1, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 93



CO0077

Thème :

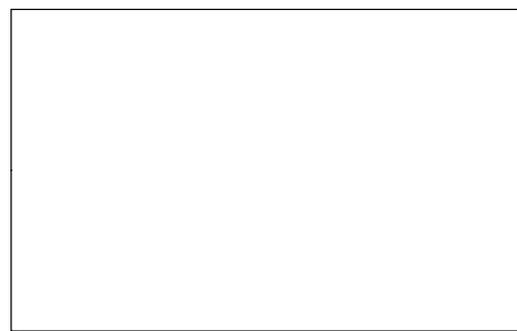
Mur remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

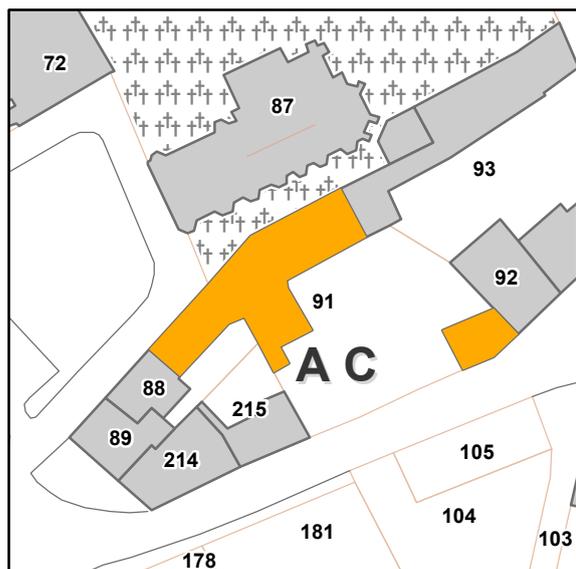
COIGNIERES

Village

Annexe de l'église

3, place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 91



CO0006

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :
Bâtiment en pierre meulière qui se compose de deux corps de bâtiments avec une cour au milieu, il participe à la qualification de l'espace public au cœur du village .



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des constructions par rapport à l'espace public/Conserver l'aspect extérieur (matériaux)/Conserver le type de couverture (tuiles plates)/Autoriser une surélévation et une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements.

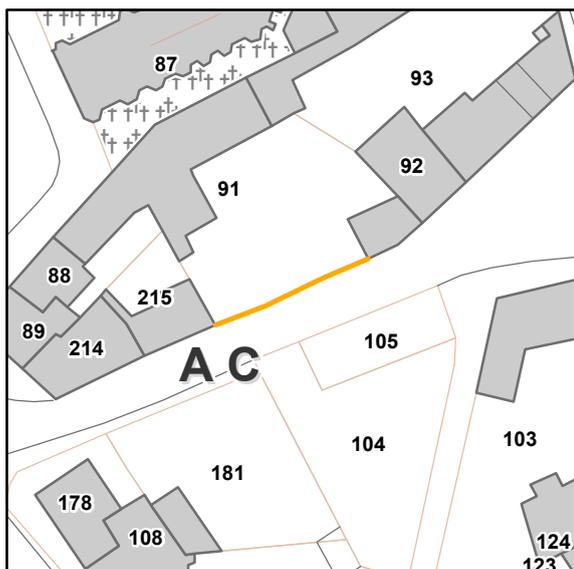
COIGNIÈRES

Village

Mur de clôture

Entre le 26 et le 32, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 91

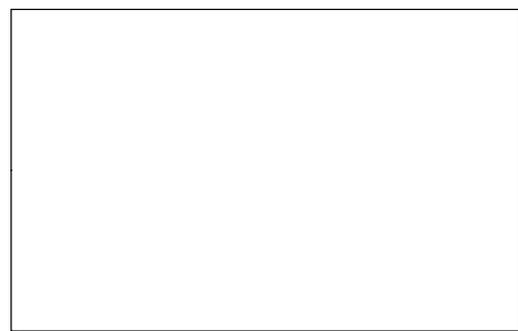


CO0060

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

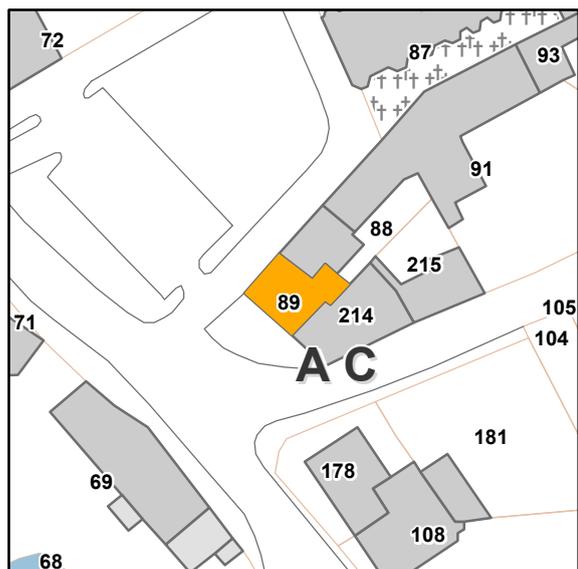
COIGNIERES

Village

Maison de village

5, place de l'Eglise

Références cadastrales:
AC n° 89



CO0007

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural

Description :
Cette construction en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade particulière. Les différentes modénatures mises en avant permettent une lecture lisible de la façade. Cette maison apporte un caractère important et structurant à la place de l'église.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation à l'alignement des façades donnant sur l'espace public/Sur la façade sur la place : Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux, modénatures et ouvertures), ainsi que les toitures; Préserver l'ordonnancement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/Façade latérale : Conserver l'identité architecturale, Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments.

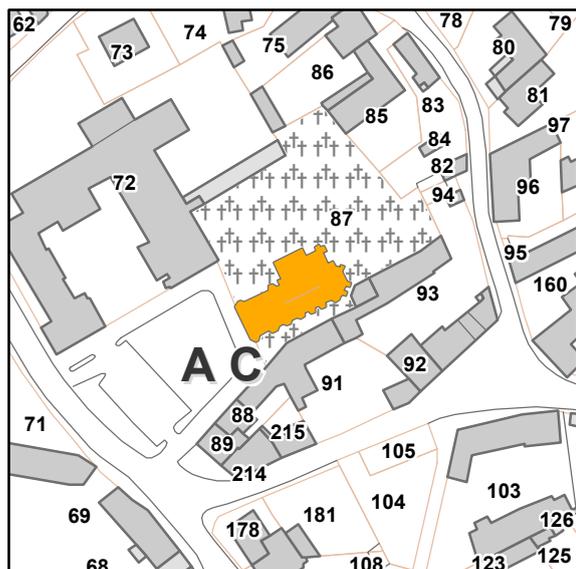
COIGNIERES

Village

Eglise

3, place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 87



CO0001

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Historique

Description :

Cette église, en meulière et ardoise, est caractérisée par la verticalité de sa façade prolongée par le clocher érigé en 1868. A l'intérieur de l'église, la nef certainement romane est ouverte sur un chœur et sur une chapelle seigneuriale qui datent du XVI^e siècle. La voûte nervurée en forme d'étoile de la chapelle est caractéristique de l'art gothique flamboyant.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'aspect/Seuls sont autorisés les travaux d'entretien et de restauration.

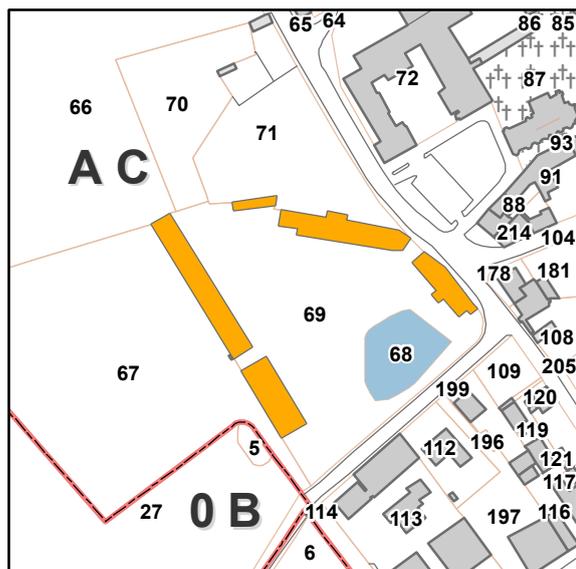
COIGNIERES

Village

Ferme

7, rue des Étangs.

Références cadastrales:
AC n° 68, 69 et 71



CO0008

Thème :

Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Historique, Architectural et urbain

Description :

Ensemble de 5 bâtiments conçus autour d'une cour qui comporte une mare. Construite en pierre meulière, elle est aujourd'hui utilisée comme habitation et ferme, ce corps de ferme rappelle et confère au cœur du village son caractère rural.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation des murs et des bâtiments par rapport à l'espace public/Conserver l'aspect extérieur (matériaux)/Conserver le type de couverture (tuiles plates)/Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments, notamment en matière de percements.

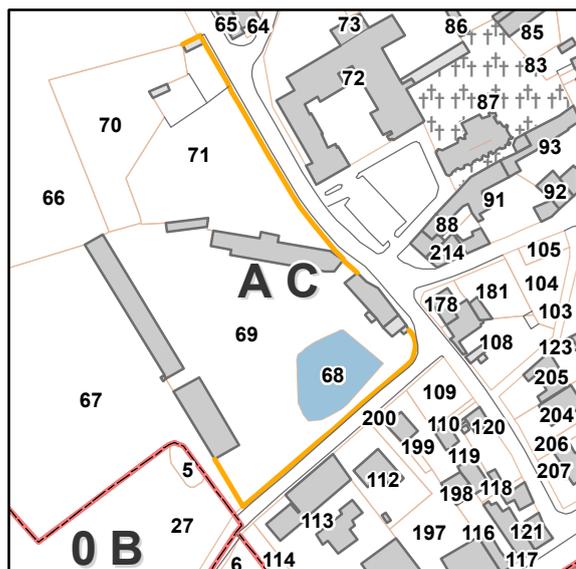
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

7, rue des Étangs.

Références cadastrales:
AC n° 69 et 71



CO0009

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière enduit en blanc et surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

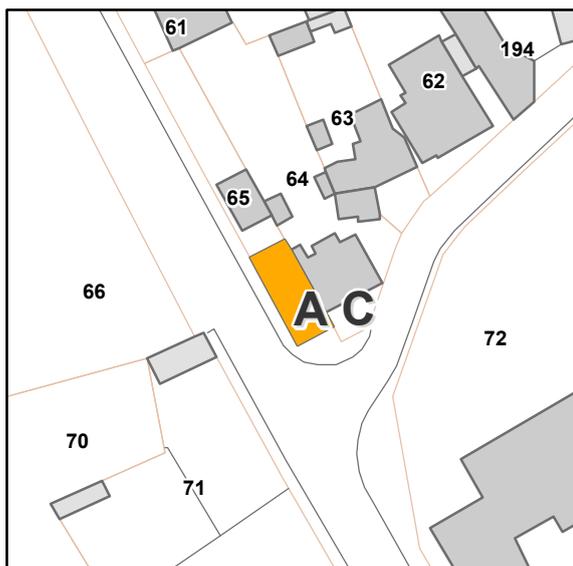
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

COIGNIERES

Village

Maison de village

12, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 65

CO0043

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de forme rectangulaire enduite en blanc, implantée à la limite de propriété et ouverte sur deux façades dont le pignon.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public.

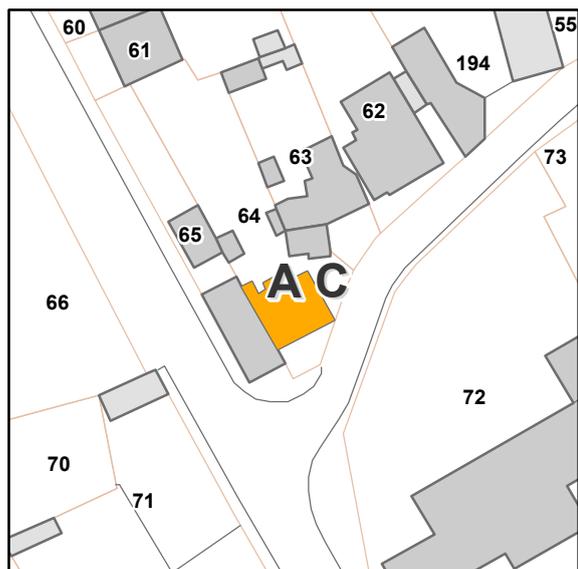
COIGNIERES

Village

Maison de ville

14, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 64



CO0042

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Achtitectural et urbain

Description :
Maison en meulière construite en 1909, elle présente des ouvertures sur son pignon, encadrements des menuiseries en bandeaux tournants, appuis de fenêtres en brique.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public.

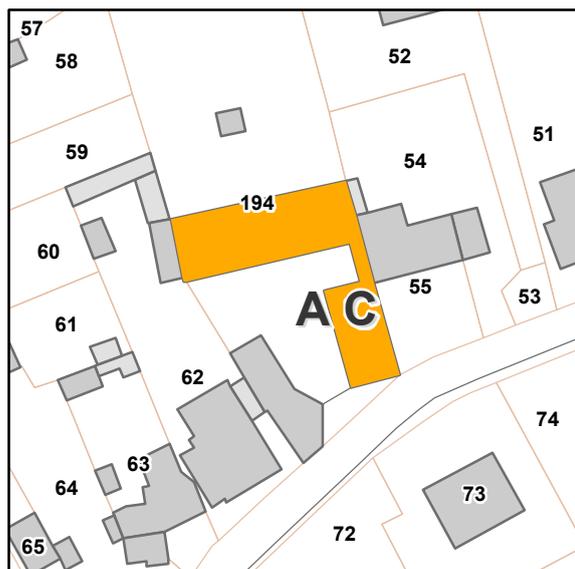
COIGNIERES

Village

Corps de bâtiments

8, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 194



CO0040

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancien corps de ferme composé de trois bâtiments qui ouvrent sur une cour intérieure, les façades sont ouvertes sur la cour mais il est abimé.



Prescription :
Conserver l'implantation, les volumes et l'aspect extérieur (matériaux) des bâtiments.

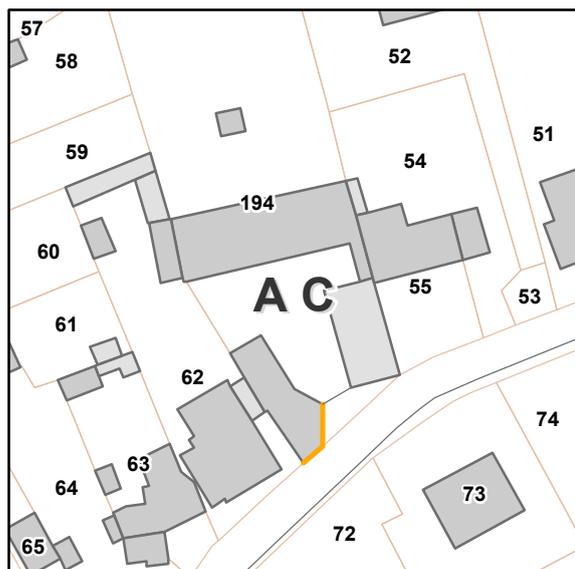
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

8, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 194



CO0088

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière, servant de soubassement à une annexe ; il participe à la qualification de l'espace public.



Prescription :

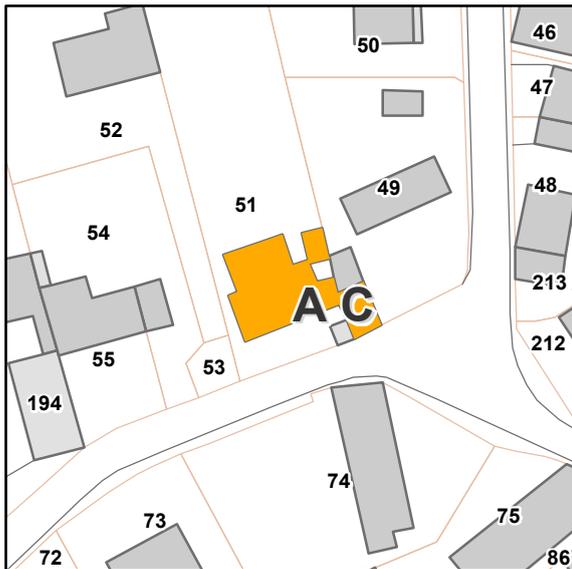
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

COIGNIERES

Village

Maison de village

4, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 51

CO0038

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en meulière construite en R+1, fenêtres à bandeaux tournants.



Prescription :
Façades donnant sur l'espace public : Conserver l'identité architecturale et les matériaux de façade.

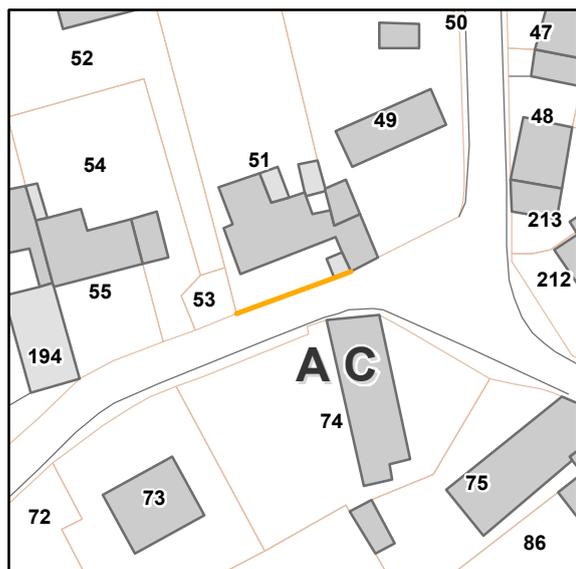
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

4, rue des Merciers

Références cadastrales:
AC n° 51



CO0039

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur en pierre meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé, il participe à la qualification de l'espace public.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

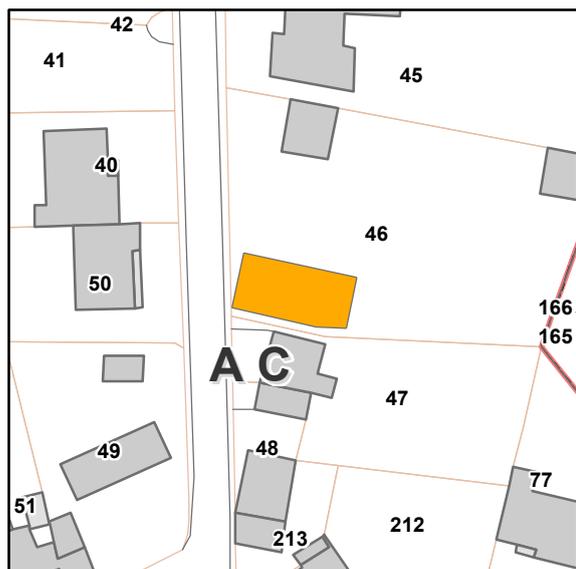
COIGNIERES

Village

Maison de village

22, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 46



CO0036

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en meulière construite perpendiculairement à la rue, sa façade est caractérisée par des menuiseries à bandeaux tournants et d'une lucarne dite rampante.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades donnant sur l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les matériaux/Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale, notamment en matière de percements de toiture.

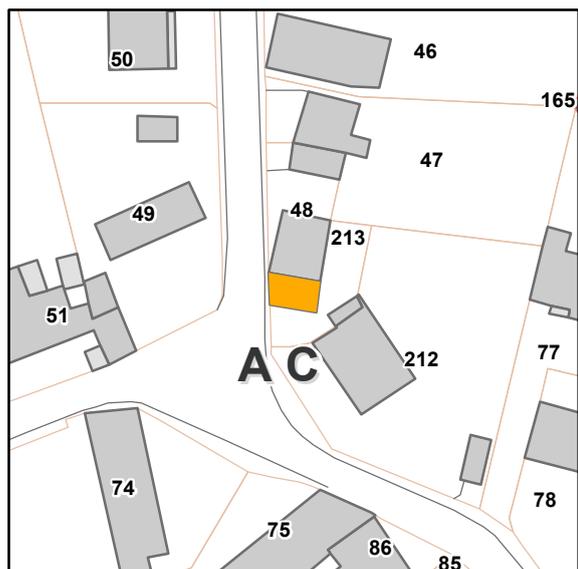
COIGNIERES

Village

Maison de village

14, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 213



CO0033

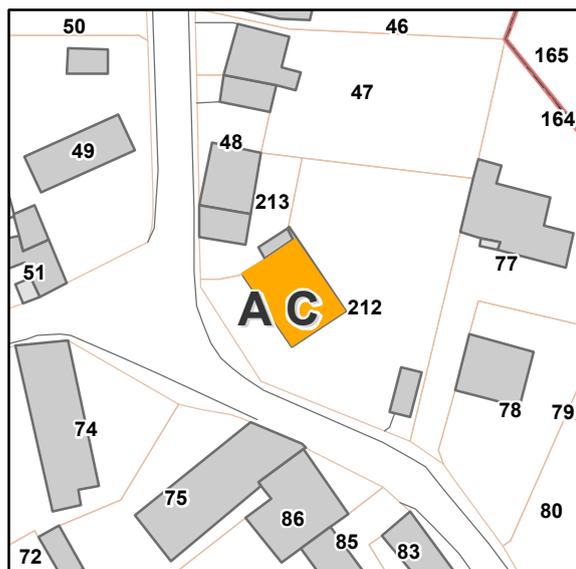
Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Petite maison en pierre meulière, implantée à l'alignement de la rue et qui est caractérisée par sa lucarne jacobine au centre de la façade.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades donnant sur l'espace public/Façade : Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux et ouvertures).



COIGNIERES

Village

Maison bourgeoise

16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 212

CO0032

Thème :

Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Maison bourgeoise construite en 1902 en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade particulière, pierre d'angle. Les différents reliefs mis en avant permettent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une lucarne.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades visible depuis l'espace public/Façade donnant sur l'espace public : Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux et ouvertures), Préserver l'ordonnement de la façade ainsi que les détails architecturaux et décoratifs/Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées).

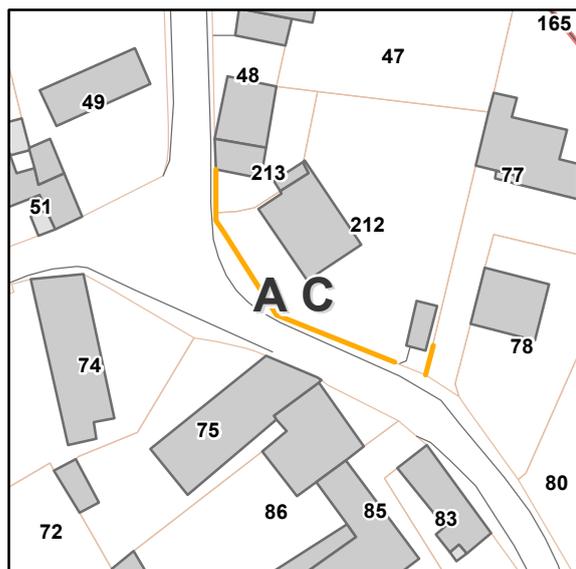
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

12bis, 14 et 16, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 77, 212 et 213



CO0034

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Muret en pierre meulière et surmontée de végétation.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

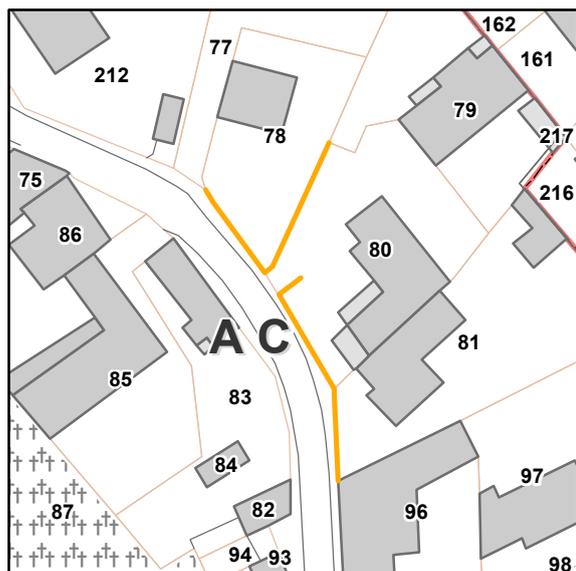
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

Du 8 au 12, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 78, 80 et 81



CO0025

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Murs de clôture en pierre meulière qui qualifie l'espace public.



Prescription :

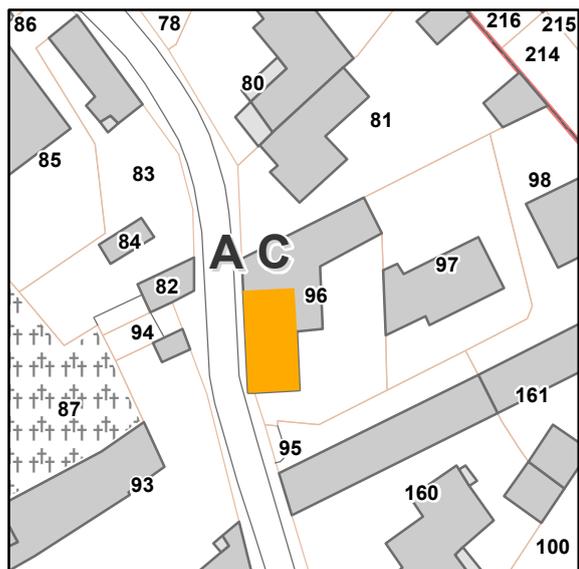
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

COIGNIERES

Village

Maison d'habitation

6, rue de Neauphle le Château

Références cadastrales:
AC n° 96

CO0024

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière avec façade à l'alignement de la rue.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des façades visible depuis l'espace public/Conserver l'identité architecturale, et les matériaux.

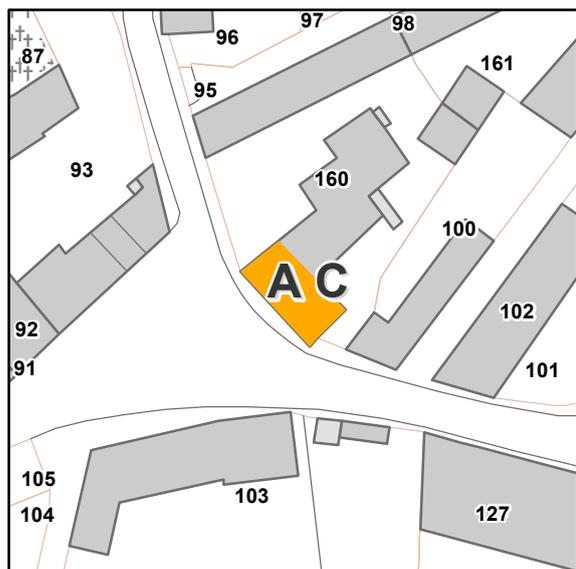
COIGNIERES

Village

Maison bourgeoise

20, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 160



CO0021

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison bourgeoise construite en 1905 en rocaillage ordinaire de pierre meulière se distingue par une façade particulière, pierre d'angle. Les différents reliefs mis en avant permettent une lecture lisible de la façade. La maison est surmontée d'une lucarne.



Prescription :
Conserver l'implantation à l'alignement des façades donnant sur l'espace public/Conserver l'identité architecturale, les volumes, l'aspect extérieur (matériaux)/Préserver l'ordonnancement des modénatures de façade/La création de nouveaux percements est autorisée.

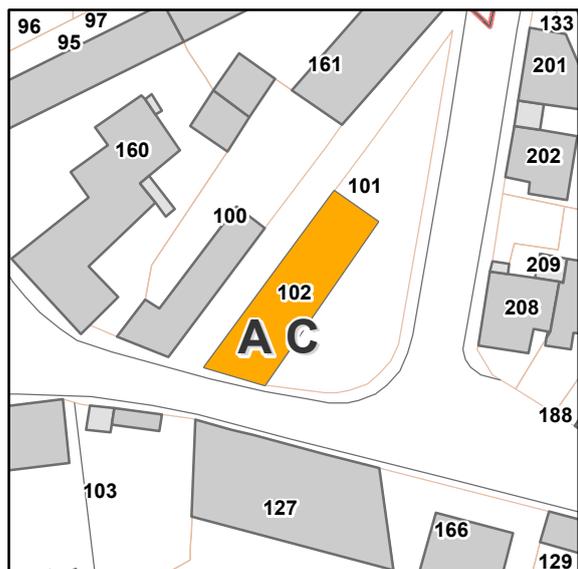
COIGNIERES

Village

Salle municipale

10, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 102



CO0022

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construction en pierre meulière, aujourd'hui elle occupe le rôle de salle municipale, le bâtiment est constitué de trois parties avec des hauteurs différentes et une façade aveugle sur la rue de la Prevenderie. C'est un bâtiment qui qualifie l'espace public.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public, l'aspect extérieur (matériaux) /Façades et toitures : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants.

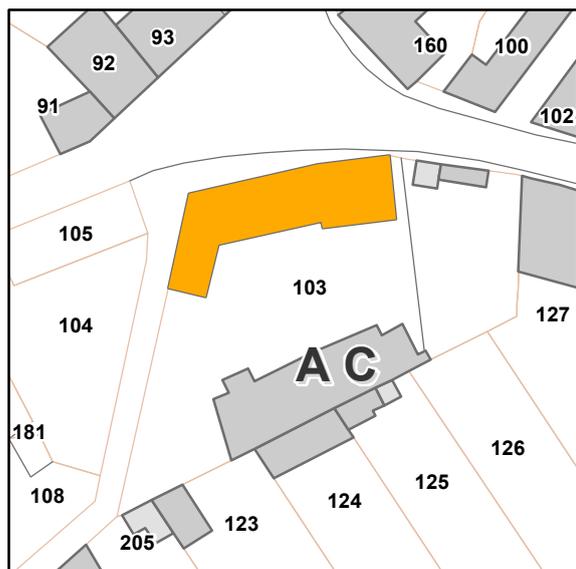
COIGNIERES

Village

Maison d'habitation

7, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 103



CO0014

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Construction en pierre meulière, ancienne ferme composé d'une grange avec ses larges portes et d'une maison d'habitation en R+1. C'est un bâtiment qualifiant et structurant pour l'espace public vecteur du caractère rural de la commune.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation des bâtiments et par rapport à l'espace public/Préserver les portes de granges/Conserver le type de couverture (tuiles plates)/Façades : en cas de percements nouveaux, respecter la couleur et les proportions des encadrements existants.

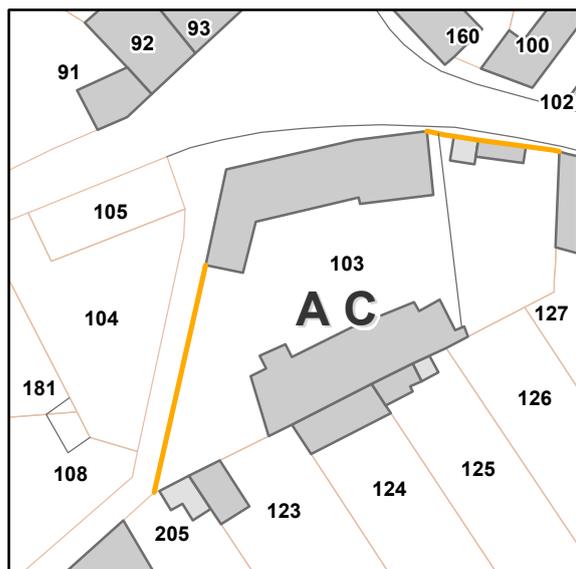
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

7, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 103



CO0015

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur de clôture constitué de pierre meulière.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

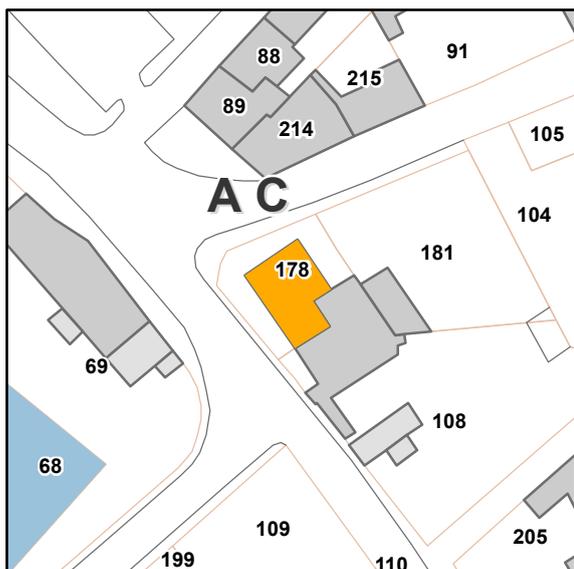
COIGNIERES

Village

Maison d'habitation

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 178



CO0011

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Maison en rocaille construite sur une parcelle d'angle. Elle qualifie l'espace de la place du cœur du village avec sa clôture transparente et verdoyante en contraste avec les murs en meulière.



Prescription :

Ne pas démolir/Conserver l'implantation, l'identité architecturale et les matériaux/Façades arrières : Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture et des bâtiments (extensions autorisées).

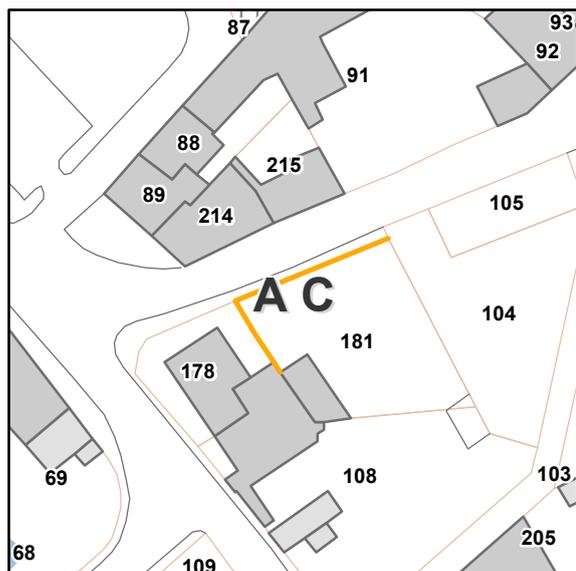
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

8, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 181

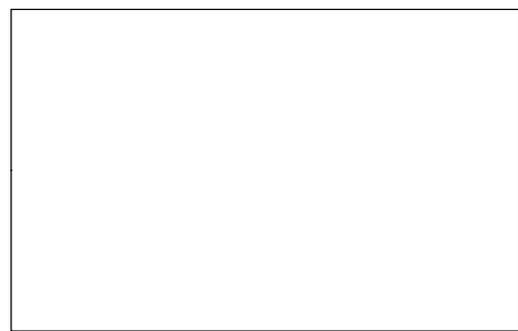


CO0004

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

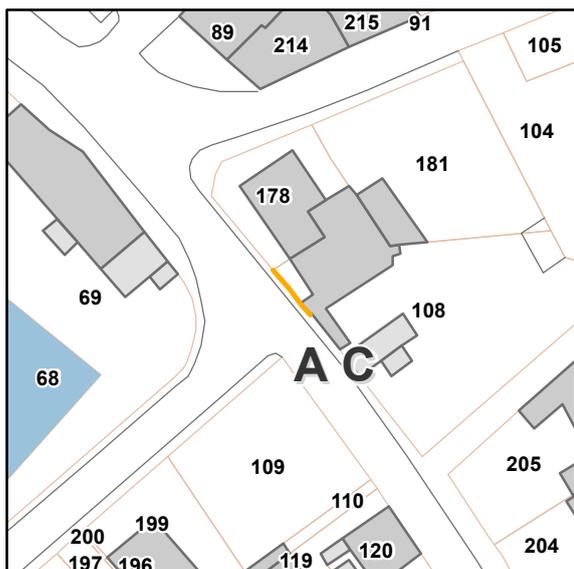
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

6, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 108



CO0005

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Mur meulière surmonté d'une claire-voie en fer forgé, piliers du portillon en brique.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

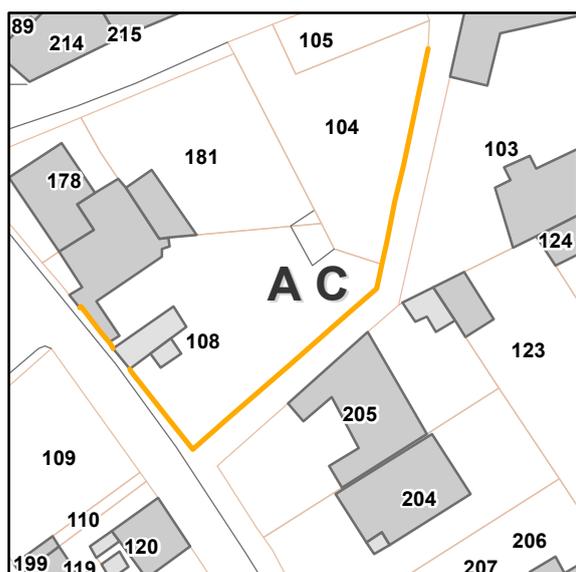
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

6, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 104 et 108



CO0013

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

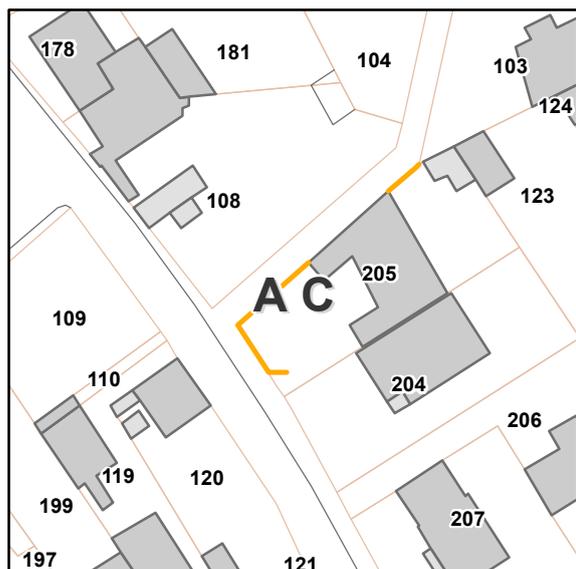
COIGNIERES

Village

Mur de clôture

2, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 205

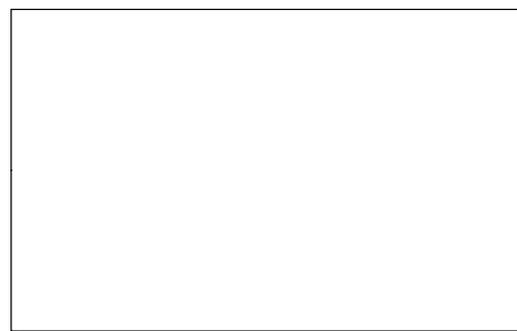


CO0076

Thème :
Mur remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Murs de clôture en pierres meulières surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :
Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

COIGNIERES

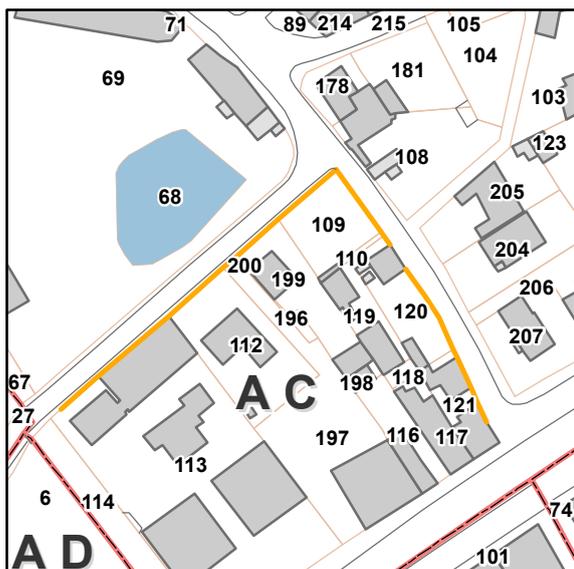
Village

Mur de clôture

Avenue Marcel Dassault et rue des Etangs

Références cadastrales:

AC n° 109, 110, 112, 113, 119, 120, 121, 197, 199 et 200



CO0010

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Mur de clôture constitué de pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

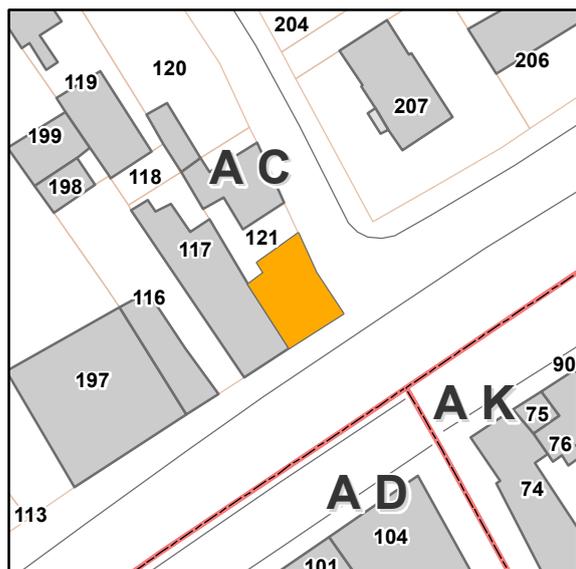
COIGNIERES

Village

Maison de ville

1, rue des Etangs

Références cadastrales:
AC n° 121



CO0016

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Urbain

Description :
Maison de ville de plan rectangulaire, surmontée d'une corniche avec une façade sur rue enduite en gris, les menuiseries sont encadrées. L'implantation et le gabarit de ce bâtiment assure l'articulation entre la Nationale et la rue des Etangs.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments sur l'espace public/La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

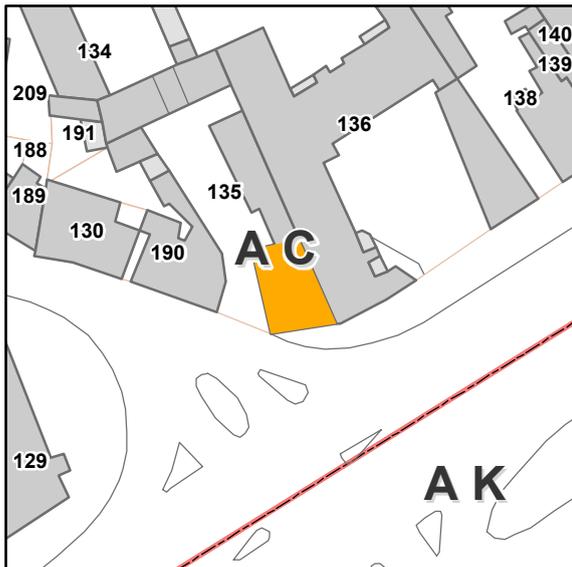
COIGNIERES

Village

Maison de village

2, rue de la Mairie

Références cadastrales:
AC n° 135.



CO0044

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Maison en pierre meulière, caractérisée par son implantation à l'accès principal au cœur de village, un pan de toiture plus long, des menuiseries en bandeaux tournants et une lucarne de type capucine.



Prescription :
Façades donnant sur l'espace public (rue et passage) : Conserver l'implantation, l'identité architecturale, les volumes, l'ordonnancement des façades et les matériaux, ainsi que les toitures (tuile plate)/La démolition est autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

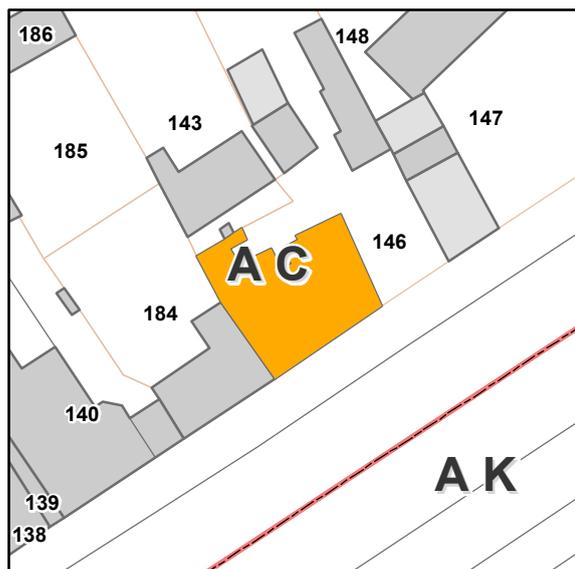
COIGNIERES

Village

Bâtiment accueillant un hôtel

142, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 146



CO0048

Thème :

Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Construit au XIX siècle, ce relais devient bien national en 1793. Puis il est vendu à des particuliers et il change à plusieurs reprises de propriétaires. De nos jours, il abrite un restaurant et une maison particulière. Façade enduite, fenêtres à bandeaux tournants et appuis en saillis servant de pot de fleurs.



Prescription :

Conserver l'implantation et les volumes du bâtiment/Autoriser une évolution respectueuse de l'architecture locale/La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

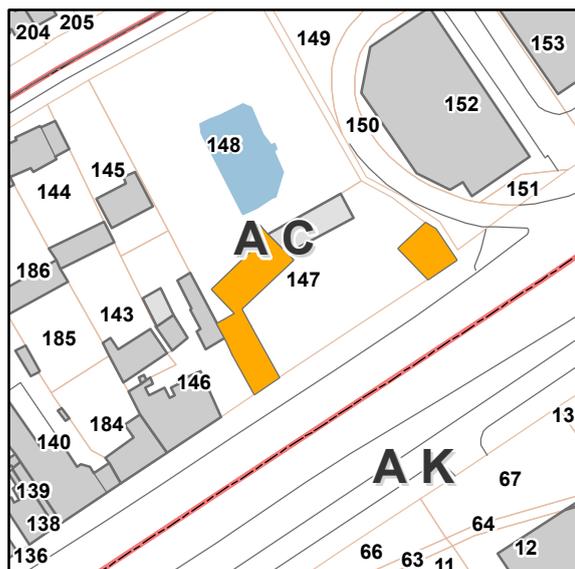
COIGNIERES

Village

Ancien relai de poste

140, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 147



CO0047

Thème :

Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Architectural et urbain

Description :

Ancien relai de poste composé de trois bâtiments, construits vers la fin du XIX siècle en pierre meulière. Le bâtiment central est utilisé comme habitation, il est constitué d'un seul niveau avec un comble. La façade est caractérisée par les encadrements des menuiseries en bois, trois lucarnes de type capucine.



Prescription :

Conserver l'implantation des bâtiments/Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux, ainsi que les toitures (tuile plate)/La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

COIGNIERES

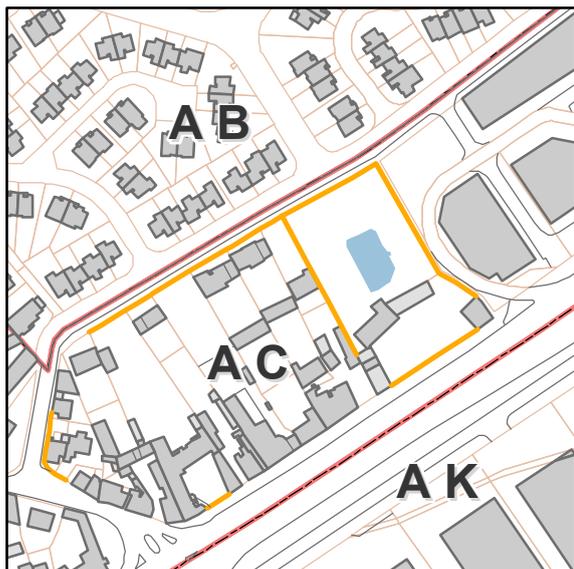
Village

Mur de clôture

Route nationale, rue de la Prevenderie et rue de la Mairie

Références cadastrales:

AC n° 136, 137, 140, 144, 145, 146, 147, 148, 186, 188, 202, 208 et 209



CO0045

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Murs et muret en pierre meulière, certains couronnés de tuiles traditionnelles. Ils sont qualifiants pour l'espace public.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine. Leur démolition pourra cependant être envisagée dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

COIGNIERES

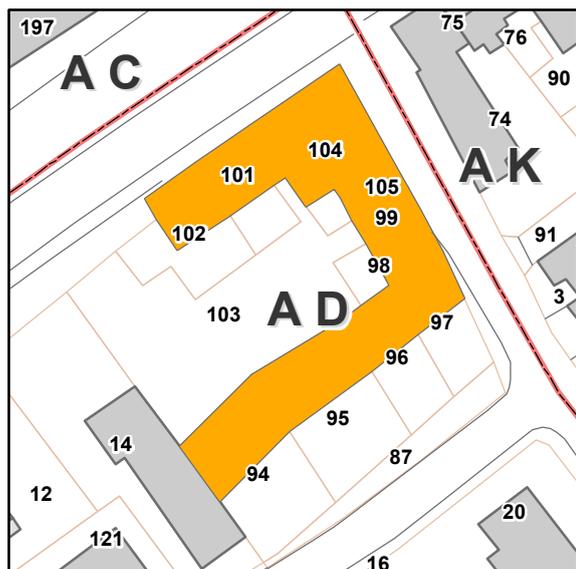
ZI Marais - Broderie

Maisons de village

20, 20 bis, 22, 24 et 26 rue du Four à Chaux et 147, route Nationale 10

Références cadastrales:

AD n° 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104 et 105



CO0050

Thème :

Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

Ensemble construit autour d'une cour. Bâtiments, pour partie, construits en pierre meulière, toiture composée de tuiles plates. Le gabarit des bâtiments, les hauteurs, les matériaux, le mur de clôture témoignent du passé rural. Présence du banc de Marie-Antoinette.



Prescription :

Conserver l'implantation des bâtiments / Conserver l'identité architecturale, les volumes, les matériaux de façade, ainsi que les toitures, conserver les hauteurs existantes / Conserver les implantations par rapport à la rue et par rapport à la cour / Préserver la forme de la cour / Préserver le mur de clôture en pierre / La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

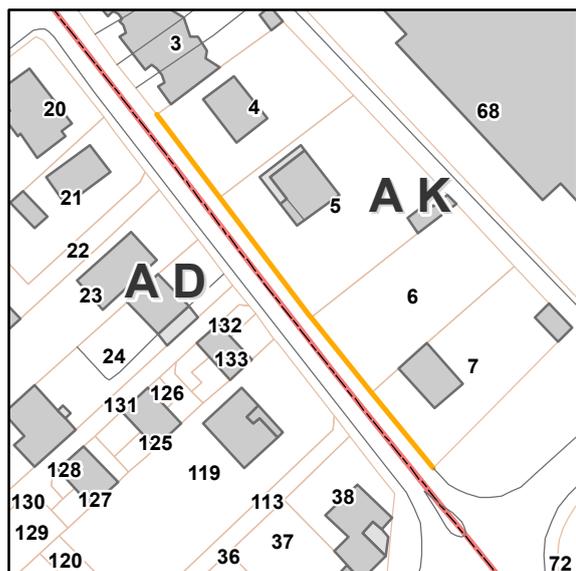
COIGNIERES

ZI Marais - Broderie

Mur de clôture

Du 2 au 8, rue du Four à Chaux

Références cadastrales:
AK n° 4, 5, 6, et 7



CO0051

Thème :

Mur remarquable

Intérêt :

Urbain

Description :

En pierre meulière surmonté d'un chapeau maçonné et des piliers pour les portails en pierre meulière.



Prescription :

Les murs anciens en pierre de pays seront conservés, ils pourront néanmoins être ouverts afin de créer un accès sur la voie. Cette ouverture sera limitée à une ouverture maximale par parcelle qui ne devra pas être supérieure à 2,5 m. En cas de dégradation, ils devront être reconstruits en réemployant les matériaux d'origine.

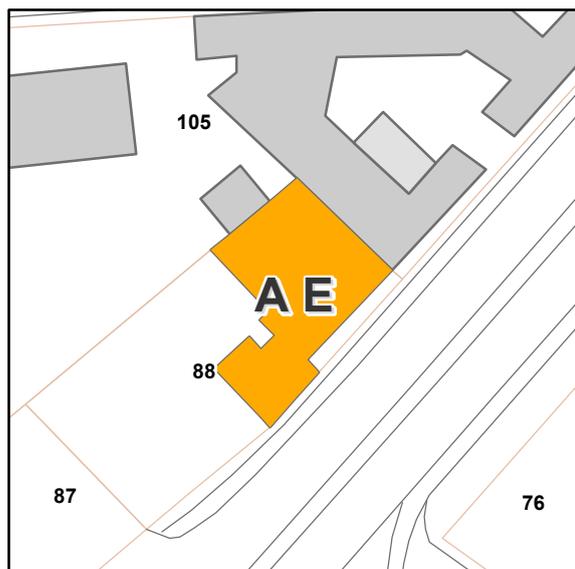
COIGNIERES

ZI Marais - Broderie

Auberge des trois peupliers

296, route Nationale 10

Références cadastrales:
AE n° 88



CO0058

Thème :
Élément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Ancienne auberge implantée sur la route nationale 10, bâtiment enduit en blanc et les éléments en bois peint en bleu. Toiture à quatre pans en tuiles plates.



Prescription :
Conserver l'implantation des bâtiments/Conserver les matériaux de toiture (tuile plate)/La démolition sera autorisée dans le cadre d'un projet d'intérêt public.

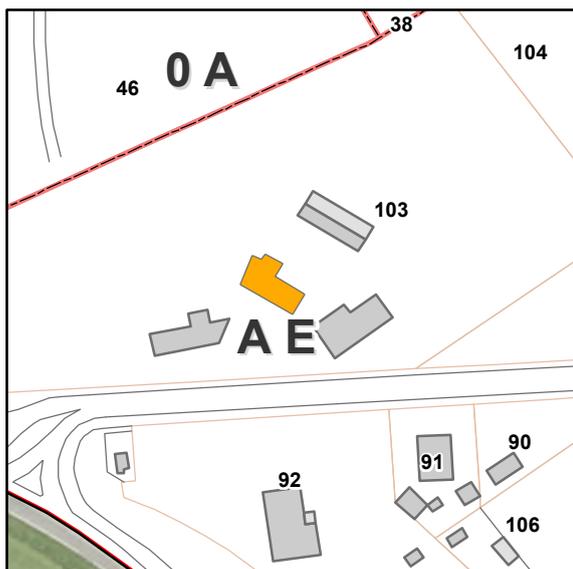
COIGNIERES

ZI Marais - Broderie

Maison d'habitation

10, rue des Hautes Bruyères

Références cadastrales:
AE n° 103



CO0053

Thème :
Elément de construction ou bâtiment remarquable

Intérêt :
Architectural et urbain

Description :
Bâtiment ouvert sur une cour, façades enduites en blanc, toiture en tuiles plates.



Prescription :
Ne pas démolir/Conserver l'implantation du bâtiment/Conserver l'identité architecturale, les matériaux de façade et de toiture (tuile plate).

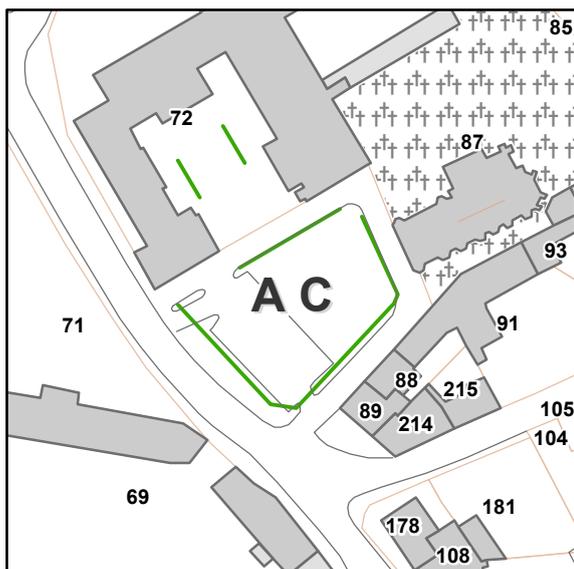
COIGNIERES

Village

Alignement d'arbres

Place de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre

Références cadastrales:
AC n° 72



CO0003

Thème :
Alignement d'arbres

Intérêt :
Paysager et urbain

Description :
Important pour l'ambiance de la place.



Prescription :
Préserver les alignements / Des arbres peuvent être supprimés pour des raisons sanitaires ou pour garantir la qualité des alignements.

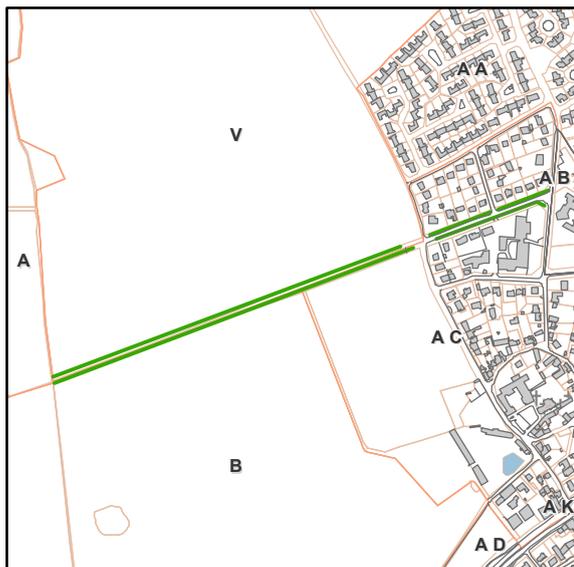
COIGNIERES

Village - Hautes Bruyeres

Alinement d'arbres

Avenue du Bois et allée des Pommiers

Références cadastrales:
AB, 0B et 0V



CO0054

Thème :
Alinement d'arbres

Intérêt :
Paysager et urbain

Description :
Alinement d'arbres encadrant l'avenue du bois et l'allée des pommiers.



Prescription :
Préserver les alignements / Des arbres peuvent être supprimés pour des raisons sanitaires ou pour garantir la qualité des alignements.

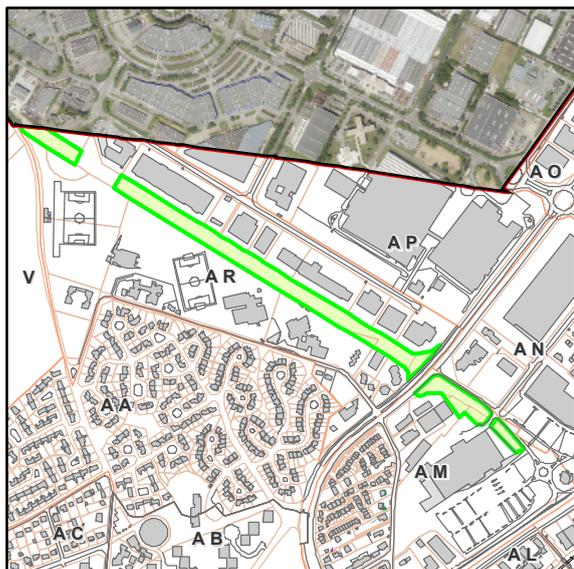
COIGNIERES

Gibet - Village

Espace vert

Les Louveries

Références cadastrales:
AM n° 2, 6, et 195, AR n° 31 et 33

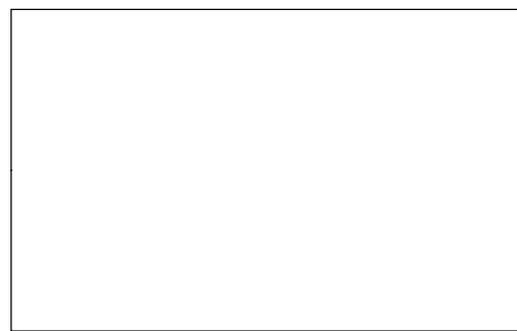


CO0083

Thème :
Espace paysager

Intérêt :
Paysager et écologique

Description :
Coulée verte, support de la continuité écologique herbacée et support potentiel de circulations douces.



Prescription :
Maintenir le caractère de cette espace et la fonctionnalité de la connexion entre les espaces agricoles.

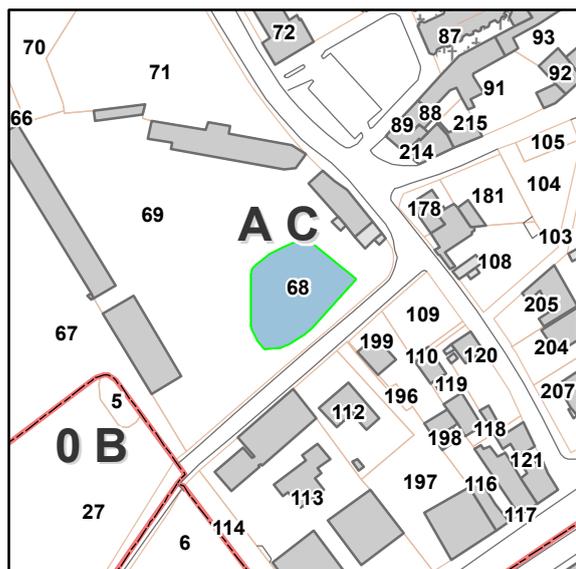
COIGNIERES

Village

Mare

7, rue des Étangs.

Références cadastrales:
AC n° 68



CO0082

Thème :
Espace paysager

Intérêt :
Paysager et écologique

Description :
Ancienne mare de ferme.



Prescription :
Préserver les berges, la superficie et le volume de la mare. Préserver son alimentation en eau.

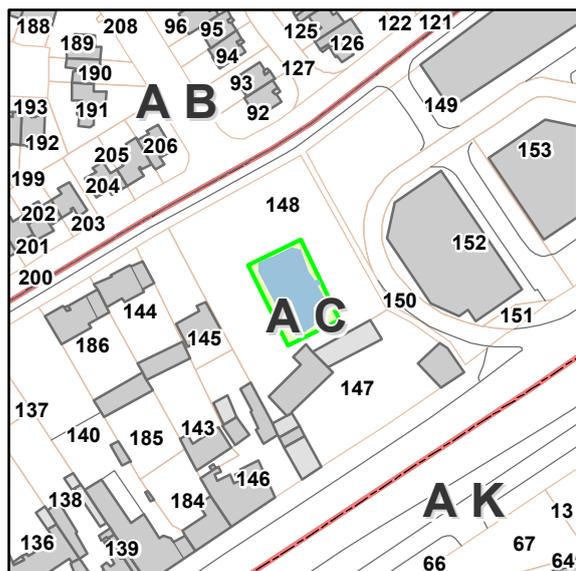
COIGNIERES

Village

Mare

140, route Nationale 10

Références cadastrales:
AC n° 148



CO0081

Thème :

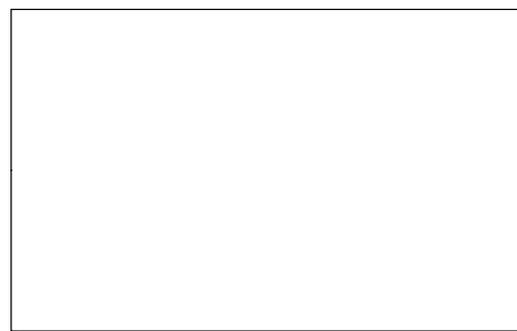
Espace paysager

Intérêt :

Paysager et écologique

Description :

Ancienne mare de ferme.



Prescription :

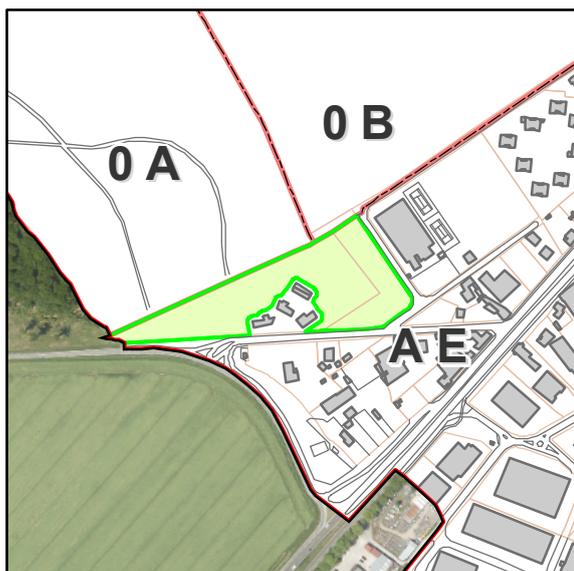
Préserver les berges, la superficie et le volume de la mare. Préserver son alimentation en eau.

COIGNIERES

ZI Marais - Broderie

Espace paysager

10, rue des Hautes Bruyères

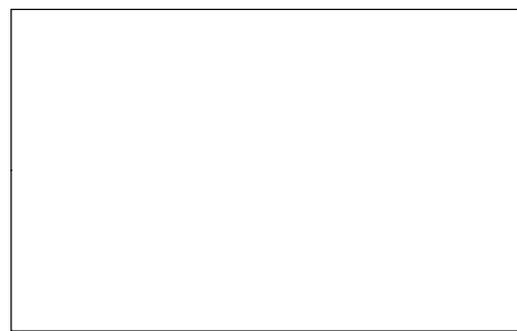
Références cadastrales:
AE n° 103, et 104

CO0084

Thème :
Espace paysager

Intérêt :
Paysager et écologique

Description :
Espace paysager à dominante ouverte, permettant la connexion entre les espaces ouverts agricoles de Coignières et des Essarts-le-Roi.



Prescription :
Maintenir le caractère de cette espace et la fonctionnalité de la connexion entre les espaces agricoles.